

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0008579

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3126 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre : 163900

Nom & Prénom : NOUFI MOHAMMED

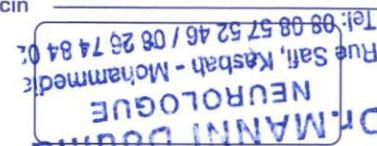
Date de naissance : 1942

Adresse : FNARA 1 Rue 2 N° 1 Casablanca

Tél. : 0661480448 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/05/2023

Nom et prénom du malade : NOUFI Male Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Démence

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/05/23	ds	Centrale		Rue Saïf, Késsba - 08 08 08 52 46 / 08 26 74 84 C DR. MANSOURI DENTISTE NEUROLOGUE Médical

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACIMA AL-INARA Harid Bazzaz Docteur en Pharmacie Marjane Market Al Inara N° 2 Mars, Local 56, Avenue EISA 22	17/05/23	560,15

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412 00000000	G		21433552 00000000
	D	00000000	B		35533411 35533411
		00000000			11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				DATE DE L'EXECUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

Dr. Dounia MANNI

Neurologue

- Electro Encéphalographie (EEG/vidéo-EEG)
- Electro Neuromyographie (ENMG)



الدكتورة دنيا مان尼

- أخصائية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي
- التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكة)
- التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Mohammedia 17.05.23 الحمدي

Dr. Dounia MANNI Neurologue

150,60x2

1 Sensafed



N°: ORDONNANCIER
3604
Nbre BOITE: ..

113,50 X

2 Testizipin, 5



N°: ORDONNANCIER
3605
Nbre BOITE: ..

75,50

3 Bidubogel



69,95

4 Igorel



560,15

PHARMACIE ACIMA AL-INARA
Hassid Hazzaz
Docteur en Pharmacie
Al-Inara, Casablanca
Tél: 05 28 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - SA 22

Dr. MANNI
NEUROLOGUE
Rue Saffi Kasbah, Mohammedia
Tél: 05 28 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - Email: mannneurologue@gmail.com

19 اقامة اسمايل - شارع اسفي القصبة - أمام محطة القطار - الحمدي

19 Résidence Ismail Rue Safi, Kasbah, En face de la gare ONCF - Mohammedia

Tél: 08 08 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - Email: mannneurologue@gmail.com

SYNTHEMEDIC

22 rue soubier brou al ouaam roches
noires casablanca

SEROQUEL

25mg

O prendre

Boîte de 60

268/16 DMP 21/INF P.P.V : 150,60 DH

6 118001 021338

SYNTHEMEDIC

22 rue soubier brou al ouaam roches
noires casablanca

SEROQUEL

25mg

O prendre

Boîte de 60

268/16 DMP 21/INF P.P.V : 150,60 DH



Lot: SE771
Fab: 05 2022
Exp: 04 2025

Lot: SE771
Fab: 05 2022
Exp: 04 2022

cessa 7 640114 911293

LOT : 2208
EXP : 08/2025
PPC : 69,95DH



NM ISO 22716 - 2012

NM ISO 22716 - 2012

NM ISO 22716 - 2012



100g

MEDIZAPIN® 2,5 mg

30 comprimés



LOT : 055

PER : NOV 2024

PPV : 113 DH 50